



Rapport annuel 2021 de la Conférence suisse des hautes écoles

SHK | CSHE | CSSU | CSSA

Schweizerische Hochschulkonferenz
Conférence suisse des hautes écoles
Conferenza svizzera delle scuole universitarie
Conferenza svizra da las scolas autas

Page de titre: HES-SO Valais-Wallis

Impressum

Éditeur: Secrétariat de la Conférence suisse des hautes écoles
Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
Einsteinstrasse 2, 3003 Berne
Téléphone: +41 58 462 96 96
E-Mail: shk-cshe@sbfi.admin.ch
Site internet: www.shk.ch
Rédaction: Pirintha Subramaniam
Mise en page: Kommunikation, SBFI
Berne, juin 2022

ISSN 2504-2165

Pour télécharger la publication: www.shk.ch

© 2022 Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)

Table des matières

Avant-propos du Président	5
1 Principaux thèmes et décisions liés à la politique des hautes écoles	6
1.1 Coordination à l'échelle suisse et répartition des tâches	6
1.1.1 Mandat confié à swissuniversities en vue de l'élaboration d'une planification stratégique 2025-2028	6
1.1.2 Mandat partiel confié par la CSHE à swissuniversities concernant les contributions liées à des projets 2025-2028	6
1.1.3 Développement des profils et des portefeuilles	7
1.1.4 Stratégie nationale suisse Open Research Data	8
1.2 Admission aux hautes écoles spécialisées	9
1.3 Cadre de qualification pour le domaine suisse des hautes écoles (nqf.ch-HS)	10
1.4 Examen de la création d'un centre de compétence en matière d'intégrité scientifique	10
1.5 Médecine	11
1.5.1 Numerus clausus et capacités d'accueil en médecine	11
1.5.2 Admission aux études de médecine	12
1.5.3 Relevé des coûts pour la formation et la recherche en médecine humaine (EKOH)	13
2 Autres thèmes et dossiers liés à la politique des hautes écoles	14
2.1 Accréditation	14
2.1.1 Renouvellement de l'accréditation institutionnelle	14
2.1.2 Adaptation de dispositions de procédure et d'organisation	14
2.2 COVID-19: mesures prises par les hautes écoles	15
2.3 Positionnement des écoles supérieures	15
2.4 Droit aux contributions de l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID)	16
2.5 Droit aux contributions de la Haute école des sciences appliquées (ZHAW)	16
2.6 Droit aux contributions de la Haute école spécialisée de la Suisse italienne (SUPSI)	16
2.7 Droit aux contributions de l'Université de Lausanne (UNIL)	17
2.8 Financement actuel des hautes écoles	17
2.8.1 Contributions de base en 2021	17
2.8.2 Contributions d'investissements et participations aux frais locatifs en 2021	18
2.8.3 Contributions liées à des projets	18
2.9 En bref	19
2.10 Affaires statutaires	19
3 Finances CSHE	22
3.1 Comptes annuels 2021	22
3.2 Compte de résultat 2021	22
3.3 Bilan CSHE au 31 décembre 2021	22
3.4 Budget 2022	23
4 Conférence suisse des hautes écoles	24
4.1 Composition	24
4.1.1 Présidence	24
4.1.2 Conférence plénière	24
4.1.3 Conseil des hautes écoles	25
4.1.4 Autres participants à la Conférence plénière et au Conseil des hautes écoles	25

4.2 Autres organes de la Conférence suisse des hautes écoles	26
4.2.1 Comité permanent du monde du travail.	26
4.2.2 Comité permanent pour la médecine universitaire	26
4.2.3 Bureau des constructions des hautes écoles	26
4.2.4 Conférence spécialisée.	27
4.2.5 Secrétariat CSHE	28
4.3 Représentations de la CSHE dans d'autres organes	28
Annexe	29
Contributions liées à des projets 2021-2024	29
Liste des abréviations.	30

Avant-propos du Président



En 2021 également, la pandémie de COVID-19 a figuré au cœur des préoccupations. Il a fallu œuvrer à la maîtrise de la crise, et les institutions du domaine suisse des hautes écoles n'ont pas été épargnées. Je tiens à vous remercier toutes et tous pour l'engagement sans faille et la remarquable flexibilité dont vous avez fait preuve. En dépit de la situation difficile, vous avez toujours su agir avec efficacité : vous avez préservé la qualité de l'enseignement et de la recherche, veillé à la tenue d'examens équitables et aménagé des conditions d'études acceptables pour les étudiants. Quel soulagement lorsque, vers la fin de l'année, le certificat COVID a permis un large retour au présentiel !

Durant l'année écoulée, la Conférence suisse des hautes écoles (CSHE) s'est beaucoup consacrée à la future politique de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) de la Confédération. Certes, la période de financement 2021 à 2024 venait tout juste de débiter, mais comme toujours, un message FRI suit l'autre. Le message pour les années 2025 à 2028 sera le premier à être soumis à une procédure de consultation. Cette étape, qui a pour dessein de lui conférer une plus large assise, interviendra au printemps 2023. Or, un tel processus nécessite un calendrier strict. En 2021 déjà, la CSHE a donc chargé swissuniversities d'élaborer la planification stratégique 2025 à 2028. C'est avec impatience que nous attendons de découvrir les priorités que les rectorats fixeront pour relever les défis des années à venir ainsi que les objectifs stratégiques qui en découleront.

L'association dans un proche avenir de la Suisse au « paquet Horizon » a elle aussi été au centre des discussions de la CSHE. Il s'agit là d'un objectif qui m'importe en ma qualité de conseiller fédéral, mais aussi de président de la CSHE. La formation, la recherche et la science ont besoin de cette dimension internationale, et pour se déployer dans toute sa diversité, l'excellence doit se nourrir de la coopération et de la concurrence au niveau international. Les hautes écoles suisses apportent beaucoup au développement du savoir ; d'ailleurs, leur contribution est appréciée partout en Europe et dans le reste du monde. Dans l'attente d'une pleine coopération entre la Suisse et l'UE en matière de recherche et d'innovation dans le cadre du « paquet Horizon », nous pouvons compter sur les mesures transitoires prises par le Conseil fédéral.

J'adresse tous mes remerciements aux membres de la CSHE et à leurs partenaires pour leur remarquable engagement et l'efficacité du travail accompli en 2021. Toutes et tous, nous unissons nos forces pour consolider les acquis de notre politique des hautes écoles et renforcer la qualité, la compétitivité, la notoriété et la mise en réseau internationale des institutions dont elle est l'objet. Diverses étapes ont été franchies l'an passé et je suis confiant pour la suite du chemin à parcourir.

Conférence suisse des hautes écoles

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' and 'P' followed by a horizontal line.

Conseiller fédéral Guy Parmelin, Président

1 Principaux thèmes et décisions liés à la politique des hautes écoles

1.1 Coordination à l'échelle suisse et répartition des tâches

1.1.1 Mandat confié à swissuniversities en vue de l'élaboration d'une planification stratégique 2025-2028

En mai 2021, le Conseil des hautes écoles a adopté le mandat confié à swissuniversities en vue de l'élaboration d'une planification stratégique 2025-2028. swissuniversities a été chargée de soumettre au Conseil des hautes écoles d'ici fin mai 2022 une proposition sur la coordination de la politique des hautes écoles à l'échelle nationale et sur la répartition des tâches dans les domaines particulièrement onéreux. L'avancement du calendrier par rapport à la période précédente est dû au fait que le message FRI 2025-2028 sera soumis à une procédure de consultation. Dans le cadre de la planification stratégique 2025-2028, swissuniversities aura pour tâche d'identifier les défis des prochaines années et de formuler des objectifs et des priorités stratégiques pour l'ensemble du domaine des hautes écoles. Il s'agira, d'une part, de consolider et de développer les priorités de la période FRI en cours et, d'autre part, de prendre en compte de nouvelles priorités, telles que le développement durable, l'équité et l'égalité des chances. En outre, les hautes écoles ont pour objectif supérieur de renforcer encore la performance et la résilience du système FRI suisse au travers de leurs coopérations à l'échelle nationale et internationale. En effet, la Suisse dépend d'un système FRI ouvert et densément réseauté. Enfin, swissuniversities est également chargée d'élaborer une proposition permettant de déterminer les domaines particulièrement onéreux et de prévoir la répartition des tâches dans ces domaines. Ces travaux sont étroitement liés à la Feuille de route suisse pour les infrastructures de recherche 2023 et au nouvel instrument de financement introduit dans ce contexte (financement en vertu de l'art. 47, al. 3, LEHE pour les infrastructures de plus de 10 millions de francs relevant des domaines particulièrement onéreux). Pour l'élaboration de la planification stratégique 2025-2028, swissuniversities a été invitée à considérer trois scénarios financiers (taux de croissance annuel global [base : 2024] 0,5 % réel [env. 1,2 % nominal], 1,5 % réel [env. 2,2 % nominal] et 2,5 % réel [env. 3,2 % nominal]).

1.1.2 Mandat partiel confié par la CSHE à swissuniversities concernant les contributions liées à des projets 2025-2028

Suite au lancement en mai du mandat en vue de l'élaboration d'une planification stratégique 2025-2028, le mandat partiel confié par la CSHE à swissuniversities concernant les contributions liées à des projets 2025-2028 a été discuté et approuvé en novembre. La Conférence spécialisée a soumis au Conseil des hautes écoles une proposition en faveur d'une procédure par étapes, qui permet la prise en compte des résultats de l'évaluation menée conformément à l'art. 69 LEHE à la mi-2022. Dans une première étape, il s'agira de traiter en détail les priorités stratégiques d'importance transversale pour l'ensemble de l'espace suisse de formation, de recherche et d'innovation et qui ont été validées par la CSHE, à savoir la numérisation, l'équité et l'égalité des chances et le développement durable. Ces trois thèmes transversaux sont également des éléments centraux du mandat confié par le DEFR/SEFRI au Conseil des EPF, qui doit en tenir compte lors de l'élaboration de la planification stratégique 2025-2028 pour le domaine des EPF. La seconde étape ne devrait être discutée qu'une fois les résultats de l'évaluation au sens de l'art. 69 LEHE et les résolutions correspondantes disponibles, à l'occasion de la séance de novembre 2022. Le mandat partiel met en œuvre cette procédure. Des contributions liées à des projets à hauteur de 80 millions de francs au maximum (2/3 des fonds 2021-2024 comme référence) devraient être mises à disposition pour les projets menés dans les domaines cités. Les propositions de projets doivent démontrer que ceux-ci auront un impact sur l'ensemble du pays ou

qu'ils sont d'importance nationale. Elles doivent être novatrices, axées sur l'efficacité et englober toutes les hautes écoles ou tous les types de hautes écoles. swissuniversities remettra les esquisses de projet à la CSHE en octobre 2022. Le Secrétariat de la CSHE les évaluera au cours d'une procédure de sélection en plusieurs étapes, tout d'abord sous l'angle du contenu, puis de celui de la politique financière, de sorte que le Conseil des hautes écoles puisse approuver les propositions de projet définitives au plus tard en novembre 2024.

Numérisation

Open Science : la priorité porte sur la mise en œuvre, la consolidation et le développement de la Stratégie nationale Open Research Data. Le projet doit contribuer dans une large mesure à la réalisation de ces objectifs. En deuxième priorité, il peut couvrir d'autres domaines innovants de l'Open Science et des compétences numériques.

Montant maximum (taille critique pour les contributions fédérales liées à des projets) : 40 millions de francs

Équité et égalité des chances

L'objectif est de consolider l'égalité des chances à tous les niveaux. L'accent est mis notamment sur les mesures visant à augmenter la proportion de femmes dans les postes d'enseignement, les postes de direction et les instances de décision des hautes écoles (ségrégation verticale) ainsi que parmi les étudiants dans les matières où les femmes sont fortement sous-représentées (ségrégation horizontale). Dans le domaine de la ségrégation horizontale, il convient également de mettre en œuvre des mesures pour accroître la proportion d'hommes dans les matières où ils sont sous-représentés. Les dispositions nécessaires doivent être prises pour lutter contre le mobbing, le harcèlement sexuel et la discrimination au sein des institutions, tant durant la formation qu'en cours de carrière, et à renforcer la diversité, notamment en soutenant les parcours atypiques.

Montant maximum (taille critique pour les contributions fédérales liées à des projets) : 20 millions de francs

Développement durable

Le développement durable doit être abordé de manière coordonnée au niveau de l'ensemble des hautes écoles. Celles-ci devraient rendre leurs activités plus visibles, y compris en-dehors de leur propre établissement. L'accent est mis sur la contribution à la mise en œuvre de la Stratégie pour le développement durable 2030 (SDD 2030) et de ses thèmes prioritaires « Consommation et production durables » et « Climat, énergie, biodiversité ». Au-delà de l'objectif de la SDD 2030, le thème du développement durable doit être pris en compte dans diverses disciplines et dans tous les types de hautes écoles, ainsi que dans le dialogue avec l'économie et la société. L'objectif est d'apporter d'importantes contributions à la mise en place d'une culture du développement durable avec et pour l'économie et la société (transfert de savoir et recherche transformative), par exemple par le biais de living labs, de la recherche-action, etc. Les hautes écoles doivent se considérer comme des laboratoires du développement durable dans toutes ses dimensions.

Montant maximum (taille critique pour les contributions fédérales liées à des projets) : 20 millions de francs

1.1.3 Développement des profils et des portefeuilles

En lien avec l'adoption des priorités et des mesures de la politique des hautes écoles à l'échelle nationale pour la période FRI 2021-2024, le Conseil des hautes écoles avait invité swissuniversities à mener une analyse sur les priorités relatives au développement des profils et des portefeuilles et sur la répartition des tâches dans les domaines particulièrement onéreux, à élaborer des propositions de mesures concrètes et à présenter ces

résultats au Conseil des hautes écoles avant la fin 2020. swissuniversities a donc, fin 2020, remis au Conseil des hautes écoles un rapport consacré au développement des profils et des portefeuilles des hautes écoles suisses. Elle y souligne l'objectif supérieur de renforcer le système global des hautes écoles suisses, qui est plus qu'une simple somme des différents éléments qui le composent.

À cet effet, il est nécessaire de prendre en compte les spécificités propres à chaque type de haute école, les collaborations existantes et l'autonomie des différentes hautes écoles. En ce sens, les profils et les portefeuilles doivent être développés plutôt que remaniés. Les hautes écoles assurent le renforcement des profils et des portefeuilles de façon autonome, par le biais de mesures relatives à la complémentarité et à la collaboration. swissuniversities estime que la répartition actuelle des tâches et des profils est satisfaisante et qu'elle fait l'objet d'améliorations en continu. Il n'est pas souhaitable de mener d'autres projets de renforcement des profils ou de remaniement forcé des portefeuilles, car ils pourraient se révéler contre-productifs et ainsi mettre à mal l'excellente collaboration entretenue dans la pratique. swissuniversities propose de mettre en œuvre le mandat de la répartition des tâches dans les domaines particulièrement onéreux à l'aide de l'instrument de financement proposé dans le cadre de la Feuille de route suisse pour les infrastructures de recherche 2023.

Le Conseil des hautes écoles a pris connaissance du rapport lors de sa séance de mai et en a discuté. Il a notamment souligné l'importance du développement et du renforcement des profils des diverses hautes écoles. Les hautes écoles universitaires doivent mettre l'accent sur les formations scientifiques et technologiques fondées sur la théorie et la recherche. Les HES doivent garder leur profil orienté vers les formations professionnalisantes et la pratique (au niveau bachelor notamment) et veiller à renforcer l'adéquation entre les niveaux de formation de leurs diplômés. Les hautes écoles pédagogiques, quant à elles, doivent renforcer leur profil de hautes écoles professionnalisantes fondées sur la science à travers les programmes de formations initiales et continues destinées aux professionnels de l'enseignement et aux pédagogues à tous les niveaux. En ce qui concerne le développement des portefeuilles, le Conseil des hautes écoles souligne qu'en lien avec le principe d'efficacité, il convient de se concentrer avant tout sur les domaines particulièrement onéreux durant la prochaine période FRI, et donc sur la recherche de manière générale et sur les infrastructures de recherche en particulier. Ces principes ont également été inscrits par le Conseil des hautes écoles dans le mandat confié à swissuniversities en vue de l'élaboration d'une planification stratégique 2025-2028 (cf. ch. 1.1.1).

1.1.4 Stratégie nationale suisse Open Research Data

Les données de recherche suisses doivent être ouvertes et accessibles à tous, dans la communauté scientifique comme dans la société, et leur diffusion doit être assurée. L'Open Research Data (ORD) a pour but de faciliter l'accès aux données de recherche et leur réutilisation. Le SEFRI, swissuniversities, le Fonds national suisse (FNS) et les deux écoles polytechniques fédérales (EPF) ont conclu une convention en janvier 2020 en vue de l'établissement, avec le concours de tous les acteurs concernés, d'une stratégie nationale ORD et d'un plan d'action y afférent présentant des mesures concrètes pour la mise en œuvre. La responsabilité de la démarche a été confiée à la délégation Open Science (DelOS) de swissuniversities. Le 23 avril 2021, la DelOS a adopté la stratégie ORD, puis le 27 mai 2021, l'Assemblée plénière de swissuniversities en a pris acte et l'a approuvée. La stratégie ORD est également soutenue par le Conseil des EPF, le FNS, l'ETH Zurich, l'EPFL et les Académies suisses des sciences. En novembre, le Conseil des hautes écoles a pris acte de la stratégie nationale suisse ORD et l'a approuvée. Jean-Marc Piveteau, recteur de la Haute école des sciences appliquées (ZHAW) et président de la DelOS de swissuniversities, a présenté la stratégie ORD en novembre. Un cadre doit être défini pour la mise en place coordonnée des conditions nécessaires à l'utilisation commune des données de recherche. La stratégie ORD énonce des objectifs majeurs et des principes pour le paysage ORD en Suisse, elle offre un cadre pour le développement des pratiques autour du partage des données de la recherche en Suisse et pour

la gestion des infrastructures et des services nécessaires pour soutenir les chercheurs. Elle traite également les aspects de la gouvernance et du financement. La stratégie ORD identifie quatre champs d'action :

- Objectif A : soutenir les chercheurs et les communautés de recherche pour imaginer des pratiques ORD et en adopter
- Objectif B : développer, promouvoir et maintenir des infrastructures et des services de base financièrement viables pour l'ensemble des chercheurs
- Objectif C : équiper les chercheurs pour l'ORD – développement des compétences et échange de bonnes pratiques
- Objectif D : développer des conditions systémiques et favorables pour les institutions et les communautés de recherche

swissuniversities contribuera à la mise en œuvre des mesures du plan d'action principalement par le biais du projet bénéficiant de contributions liées à des projets P-5 Open Science – phase B. La proposition y relative sera soumise au Conseil des hautes écoles pour approbation en février 2022, en même temps que le plan d'action.

1.2 Admission aux hautes écoles spécialisées

Le 20 mai 2021, le Conseil des hautes écoles a adopté l'ordonnance du Conseil des hautes écoles sur l'admission aux hautes écoles spécialisées et aux instituts de niveau haute école spécialisée (ordonnance d'admission HES; RS 414.205.7), avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022, et a pris acte du rapport explicatif y afférent. L'ordonnance reprend l'art. 73 LEHE et ses dispositions transitoires à l'égard de l'admission aux HES et garantit ainsi l'application des conditions d'admission en vigueur jusqu'ici. Une même ordonnance régleme donc les conditions d'admission aux HES pour tous les domaines d'études, à l'exception du domaine de la santé (cf. rapport annuel 2020, ch. 1.1.2 pour la suite des travaux). Les filières intégrant une partie pratique font également exception et sont réglementées séparément pour une durée limitée (cf. ordonnance du DEFR concernant l'admission aux études dans les hautes écoles spécialisées dans les filières intégrant une partie pratique; RS 414.715). Des modifications supplémentaires ont été apportées dans quatre domaines : élargissement du champ d'application de l'ordonnance au domaine du sport ; modification des règles d'admission via un examen pour professionnels particulièrement qualifiés ; rapprochement des règles d'admission entre le domaine du design et celles du domaine de la musique, des arts de la scène et des autres arts ; définition des exigences relatives à l'expérience d'une année du monde du travail. Concernant l'admission sur examen, le Conseil des hautes écoles a précisé lors de sa séance qu'il attendait des hautes écoles spécialisées qu'elles continuent à faire preuve de retenue. Le nombre de personnes admises de cette manière doit rester dans les limites établies précédemment et ce type d'admission ne doit pas conduire à une dévalorisation de la maturité professionnelle. swissuniversities a par ailleurs été chargée d'actualiser son Guide de bonnes pratiques relatives à l'admission aux études de bachelor dans les hautes écoles spécialisées et de l'adapter aux nouvelles bases légales.

Les conditions d'admission au cycle bachelor du domaine de la santé restent pour l'heure toujours exclues de l'ordonnance d'admission HES. En vertu de l'art. 73, LEHE, la réglementation en vigueur pour ce domaine contredit partiellement la norme contenue dans l'art. 25, al. 1, let. b, LEHE, qui exige que les titulaires d'une maturité gymnasiale acquièrent, avant l'admission à une filière bachelor du domaine santé, une expérience du monde du travail d'au moins un an leur ayant donné des connaissances pratiques et théoriques dans une profession apparentée au domaine d'études choisi. Ce même principe vaut pour les titulaires d'une maturité

professionnelle sans formation professionnelle initiale dans une profession apparentée au domaine choisi. Fin 2020, le Conseil des hautes écoles avait décidé d'analyser les réglementations et les pratiques actuelles d'admission aux hautes écoles spécialisées ainsi que leurs avantages et leurs inconvénients à la lumière de la systématique de formation et de la LEHE. Il a ainsi chargé la Conférence spécialisée de lui soumettre d'ici mai 2022 une proposition de solution uniforme fondée sur les résultats de cette expertise.

1.3 Cadre de qualification pour le domaine suisse des hautes écoles (nqf.ch-HS)

Le cadre de qualification pour le domaine des hautes écoles suisse (nqf.ch-HS) comprend une présentation générale du profil des titulaires d'un titre, les compétences et aptitudes liées à un titre et une référence aux aspects formels d'un niveau d'enseignement. Il englobe le système à trois niveaux bachelor – master – doctorat et contribue à la comparabilité des qualifications du domaine des hautes écoles suisses dans le contexte européen et international. En février 2021, le Conseil des hautes écoles a chargé swissuniversities d'adapter le nqf.ch-HS, développé en 2009, aux bases légales et aux documents de référence en vigueur. Il a précisé que le mandat devait être limité à l'actualisation des aspects formels du nqf.ch-HS et qu'il ne portait explicitement pas sur la question d'une éventuelle mise en lien avec le cadre national des certifications (CNC) pour les diplômes de la formation professionnelle. swissuniversities a adapté le nqf.ch-HS et référencé notamment les ordonnances du Conseil des hautes écoles sur la coordination de l'enseignement dans les hautes écoles suisses et sur l'admission aux hautes écoles spécialisées. Par rapport à l'ancienne version du nqf.ch-HS, le niveau « Formation continue de niveau tertiaire » a été supprimé. Il s'agissait d'un élément spécifique à la Suisse, qui avait été formulé en 2009 lors de l'élaboration du nqf.ch-HS, de manière similaire aux descripteurs de Dublin pour le diplôme de Master. En comparaison avec l'ancienne version, le nqf.ch-HS se présente désormais sous une forme allégée et ne comprend plus que deux chapitres. Le premier contient les définitions, tandis que le deuxième est consacré aux descripteurs, qui présentent les exigences minimales pour les différents niveaux. Lors de sa séance de novembre, le Conseil des hautes écoles a approuvé le nqf.ch-HS adopté par swissuniversities le 2 septembre 2021.

1.4 Examen de la création d'un centre de compétence en matière d'intégrité scientifique

Les principes fondamentaux d'un comportement scientifique intègre que sont la fiabilité, l'honnêteté, le respect et la responsabilité revêtent une importance capitale. Du fait de sa forte revendication d'autonomie, la science assume une grande responsabilité et se doit par là même de faire preuve d'un comportement intègre. Contrairement à d'autres États européens, la Suisse ne dispose pas d'un centre national consacré à l'intégrité scientifique. En décembre 2019, le Comité de swissuniversities a par conséquent chargé le professeur Edwin Constable, de l'Université de Bâle, d'examiner s'il était pertinent de mettre en place un centre de compétence national consacré à l'intégrité scientifique. Le professeur est parvenu à la conclusion que les raisons et les avantages plaidant en faveur d'un centre de compétence national portaient sur la réduction des cas de comportements incorrects dans le contexte scientifique, la garantie d'un traitement équitable et transparent des cas et la protection de la réputation des institutions et du domaine de la recherche en Suisse. En se basant sur le rapport du prof. Constable, swissuniversities se prononce également en faveur de l'évaluation de la pertinence de mettre en place un centre de compétence national destiné à soutenir, dans l'intérêt global du domaine des hautes écoles, une application uniforme, rigoureuse et transparente des règles et des normes nationales et internationales en matière d'intégrité scientifique et à garantir une meilleure collaboration dans le domaine de l'intégrité scientifique. Lors de sa séance de novembre 2021, le Conseil

des hautes écoles a également insisté sur l'importance de l'intégrité scientifique pour les hautes écoles et pris acte, en l'approuvant, de la proposition de swissuniversities en la matière. Il a souligné dans le même temps qu'il était de la responsabilité première des hautes écoles de garantir l'intégrité scientifique au sein de leurs institutions. Il a constitué un groupe de projet chargé d'examiner la pertinence de créer un centre de compétence dédié à cette thématique. L'analyse devra porter en priorité sur la mise en place d'une structure aussi légère que possible (le modèle du réseau devant aussi être examiné), assumant uniquement des tâches de soutien et de conseil (le strict nécessaire doit être la règle), et d'un financement par les hautes écoles et par swissuniversities. Le Conseil des hautes écoles attend d'être informé en mai 2022 de l'état d'avancement des travaux. Le rapport et les résultats de l'examen doivent lui être remis pour sa séance de novembre 2022.

1.5 Médecine

1.5.1 Numerus clausus et capacités d'accueil en médecine

Numerus clausus 2021/2022

Un numerus clausus s'applique à l'admission au bachelor en médecine (médecine humaine, dentaire, vétérinaire et chiropratique) dans les universités de Bâle, Berne, Fribourg et Zurich, à l'Université de la Suisse italienne (USI) et à l'ETH Zurich. Comme le nombre d'inscriptions enregistrées à la date de référence du 15 février 2021 dépassait largement les capacités d'accueil annoncées par les cantons et par le Conseil des EPF (7523 inscriptions pour 2510 places, soit nettement au-dessus des valeurs déterminées selon la formule « capacités plus 20 % »), le Conseil des hautes écoles a de nouveau recommandé en février 2021 aux cantons de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne, de Berne, de Fribourg, du Tessin et de Zurich ainsi qu'au Conseil des EPF d'appliquer le numerus clausus pour l'année académique 2021/2022 et de sélectionner les étudiants au moyen du test d'aptitudes pour les études de médecine en Suisse (AMS). Ce test s'est déroulé le 9 juillet 2021.

Capacités d'accueil 2022/2023 et état du « Programme spécial médecine humaine »

En novembre 2021, le Conseil des hautes écoles a pris connaissance des capacités d'accueil en première année de bachelor et en première année de master dans les domaines de la médecine humaine, dentaire, vétérinaire et chiropratique pour l'année académique 2022/2023. Dans le même temps, il a recommandé aux cantons et aux hautes écoles universitaires qui envisagent de limiter si nécessaire l'accès aux études de médecine au moyen de l'AMS de définir un dépassement de 20 % de leur capacité d'accueil en première année (date de référence: 15.2.2022) comme valeur seuil pour décider de mettre en œuvre le test. Dans le domaine de la médecine humaine, par rapport à l'année académique précédente, seule une augmentation de 15 places au niveau master à l'Université de Zurich est prévue pour 2022/2023. Partout ailleurs, les capacités restent inchangées pour 2022/2023. Les 372 places en première année de médecine à l'Université de Zurich incluent de nouveau 40 étudiants du « track Saint-Gall » et autant du « track Lucerne ». Ces étudiants poursuivront leurs études dans les programmes de master communs « Université de Zurich – Université de Saint-Gall » ou « Université de Zurich – Université de Lucerne ». En outre, à l'Université de Zurich, 20 places réservées aux étudiants en chiropraxie en première année de bachelor et de master sont intégrées dans la colonne « médecine humaine ». Comme les années précédentes, 15 étudiants de l'USI suivront leur bachelor à l'Université de Bâle (tout en étant inscrits à l'USI). En médecine dentaire, le nombre de places reste stable pour 2022/2023. En médecine vétérinaire, l'Université de Zurich enregistre une augmentation de 10 places au niveau master par rapport à l'année précédente.

Dans le cadre du rapport de controlling 2020 du SEFRI sur les contributions liées à des projets pour la période 2017-2020, le Conseil des hautes écoles a pris connaissance des effets des mesures du programme spécial « Augmentation du nombre de diplômes délivrés en médecine humaine », qui a permis de faire passer le nombre de diplômes de bachelor de 878 en 2013 à 1262 en 2020. Les hautes écoles universitaires sont donc proches des prévisions de 1275 diplômes établies dans le cadre du rapport sur le « Programme spécial en médecine humaine ». Sur la même période, le nombre de diplômes de master a également connu une croissance, passant de 786 à 1115. Une augmentation de 384 diplômes de bachelor et de 329 diplômes de master a donc été enregistrée, soit un total de 713 diplômes supplémentaires.

1.5.2 Admission aux études de médecine

Test d'aptitudes pour les études de médecine: plan d'urgence COVID-19

En février 2021, il n'était toujours pas certain que l'AMS allait pouvoir être réalisé normalement pour l'année sous revue, en raison de la pandémie de coronavirus. Cette incertitude a amené le Conseil des hautes écoles à approuver le même mois, à la demande de swissuniversities et comme en 2020, un plan d'urgence pour la réalisation de l'AMS 2021. Celui-ci présentait des scénarios de repli au cas où le test ne pouvait pas avoir lieu le 9 juillet comme prévu. Le premier scénario proposait un report au 13 août 2021 et le second une sélection pour les études de médecine sur la base des taux de réussite cantonaux à l'AMS avec prise en compte des notes de maturité. Finalement, l'AMS a pu être organisé le 9 juillet 2021 dans une version raccourcie permettant de respecter les mesures de protection en vigueur, comme l'année précédente.

Test d'aptitudes aux études de médecine: version raccourcie

En se fondant sur les expériences positives de 2020 et 2021 avec des versions plus courtes de l'AMS, swissuniversities a soumis au Conseil des hautes écoles une proposition visant la mise en œuvre sur le long terme d'une version raccourcie du test à partir de 2022. La proposition a été établie par le Centre pour le développement de tests et le diagnostic (CTD) de l'Université de Fribourg, chargé de l'élaboration et de l'évaluation de l'AMS. Contrairement à la version avec pause mise en œuvre au cours des deux années de pandémie de coronavirus, le CTD suggère un raccourcissement de 255 à 235 minutes sans interruption, de sorte que le test dure moins de quatre heures et qu'un déroulement linéaire soit supportable pour les participants. Le Conseil des hautes écoles a approuvé la proposition lors de sa séance de novembre. Il a chargé swissuniversities de lui rendre compte de l'expérience acquise dans le cadre de la version raccourcie de l'AMS lors de sa séance de novembre 2024. En outre, le CTD devra également aborder cette question dans son rapport annuel sur l'AMS.

Orientations de la gouvernance opérationnelle

En 2016, le Conseil des hautes écoles a défini la gouvernance relative à la procédure d'admission aux études de médecine.

La CSHE est compétente pour ce qui relève du volet politique et swissuniversities, du volet opérationnel. Ce dernier recouvre l'inscription aux études de médecine (pour toutes les filières de médecine en Suisse) et l'organisation de la procédure de sélection aux études de médecine pour les universités qui limitent le nombre de places d'études et qui procèdent à une sélection des étudiants avant le début du cursus. La procédure de sélection est menée par le CTD au moyen de l'AMS. Dans un objectif de clarification, un groupe de travail composé de représentants des membres cantonaux de la Conférence spécialisée, du Secrétariat de la CSHE et du secrétariat général de swissuniversities a formulé les orientations de la gouvernance opération-

nelle afin de préciser les responsabilités et les compétences de swissuniversities. Ces orientations indiquent notamment les cas particuliers pour lesquels une décision de la CSHE est requise. Lors de sa séance de novembre, le Conseil des hautes écoles a approuvé les orientations de la gouvernance opérationnelle soumises par swissuniversities et a souligné en particulier les passages clarifiant les circonstances dans lesquelles des décisions de la CSHE sont requises, à savoir dans les cas suivants :

- hausses budgétaires de plus de 10 % par rapport à l'année précédente au niveau des procédures d'inscription et de sélection,
- modifications de la configuration actuelle des lieux de test et changements sur le fond de l'AMS ou dans la procédure de sélection,
- augmentation de la taxe de participation à l'AMS et
- prise de décision quant à la gestion des scénarios de risques politiques.

Augmentation de la taxe de participation

La procédure de sélection est menée par le CTD au moyen de l'AMS. Depuis l'introduction de l'AMS en 1998, les frais de participation à la procédure de sélection s'élèvent à 200 francs. Les coûts liés à cette procédure, après déduction des taxes d'inscription, sont pris en charge par les cantons, au prorata du nombre de leurs étudiants participant au test. swissuniversities vérifie régulièrement si la taxe de participation pour la procédure de sélection est toujours adaptée et, si nécessaire, soumet à la CSHE suffisamment à l'avance une proposition d'ajustement. En 2021, swissuniversities a demandé à la CSHE d'examiner la possibilité d'augmenter cette taxe dès le semestre d'automne 2023, demande justifiée par le fait que des changements dans les locaux de test ont été réalisés depuis 2019 (locaux plus professionnels, halles d'exposition), ce qui a généré une augmentation considérable des coûts totaux de la procédure d'admission. En 2023, pour 4500 participants attendus au test, les coûts pour la procédure de sélection s'élèveront à environ 1 800 000 francs. swissuniversities propose trois variantes pour couvrir ces frais : la variante 1 prévoit le maintien de la taxe de participation à 200 francs ; les cantons devraient ainsi prendre en charge la moitié des coûts totaux non couverts, soit environ 900 000 francs. La variante 2 propose une augmentation modérée de la taxe de participation à 300 francs ; un quart des coûts totaux non couverts, soit environ 450 000 francs, incomberait par conséquent aux cantons. La variante 3 prévoit quant à elle une augmentation de la taxe de participation à 400 francs ; les coûts seraient ainsi entièrement supportés par les participants au test. Lors de sa séance de novembre, la Conférence plénière a décidé d'augmenter la taxe de participation à 300 francs à partir de 2023.

1.5.3 Relevé des coûts pour la formation et la recherche en médecine humaine (EKOH)

Le projet « Relevé des coûts pour la formation universitaire et la recherche en médecine humaine (EKOH) », mandaté par la CSHE, avait pour objectif de déterminer les coûts totaux réels des études de médecine, à savoir les coûts de la formation en médecine humaine (formation de base : bachelor et master) générés dans les universités et les hôpitaux universitaires. Le projet a pris en compte les cinq universités qui proposent une formation complète en médecine humaine (Bâle, Berne, Genève, Lausanne et Zurich) et leurs institutions partenaires, à savoir les cinq hôpitaux universitaires (Universitätsspital Basel, Hôpital de l'Île de Berne, Hôpitaux universitaires de Genève, Centre hospitalier universitaire vaudois, Universitätsspital Zürich). En collaboration avec l'Office fédéral de la statistique (OFS), le Secrétariat de la CSHE (SEFRI) a poursuivi la série de données initiée pour les cinq sites. Le relevé des données sera intégré à un processus standard bien établi. Par ailleurs, les coûts devront pouvoir être comparés et leur solidité devra être renforcée, ce qui permettra

ultérieurement de commenter plus en détail l'évolution des coûts et les écarts éventuels, ainsi que leurs causes. En 2021, la Conférence plénière a pris connaissance du relevé des données de 2019. Elle dispose désormais de données solides et comparables sur les divers indicateurs de coûts pour les années 2017 à 2019. Lors de sa séance de novembre, la Conférence plénière a approuvé, sur proposition de la Conférence spécialisée, les décisions relatives à la suite de la procédure. Elle a ainsi pris acte du fait que les différents sites poursuivraient les relevés des données EKOH et que le SEFRI élaborerait chaque année sur cette base un tableau de synthèse pour toute la Suisse à des fins de comparaison. Elle s'est félicitée du fait que les nouveaux sites seraient également intégrés aux relevés EKOH dès 2022. Dans cette perspective, elle a chargé la Conférence spécialisée de définir le périmètre des nouveaux hôpitaux à inclure et d'élaborer un guide clair et compréhensible pour tous comme base commune pour le relevé des données. Ces deux propositions ont ensuite été validées par la CSHE et la CDS. La Conférence plénière a chargé la Conférence spécialisée de lui soumettre, au plus tard pour la séance de mai 2023, une proposition qui permette de traiter les questions « Quelle est la quantité de recherche nécessaire à un enseignement de qualité en médecine humaine ? » et « Quelle part de la recherche est nécessaire pour un enseignement de base et approfondi en médecine humaine ? » (projet « coûts de recherche en médecine humaine »).

2 Autres thèmes et dossiers liés à la politique des hautes écoles

2.1 Accréditation

2.1.1 Renouvellement de l'accréditation institutionnelle

Dans le cadre des discussions relatives à l'ordonnance d'accréditation LEHE, le Conseil des hautes écoles a décidé en novembre 2017 d'ancrer dans l'ordonnance le principe d'une procédure simplifiée de renouvellement de l'accréditation institutionnelle. En vue de l'élaboration et du développement de propositions de solutions, le Conseil des hautes écoles a poursuivi lors de sa séance de février 2021 les discussions sur les variantes proposées et a envoyé en consultation deux propositions élaborées par le Conseil suisse d'accréditation (CSA) : celle d'un « examen concentré uniquement sur les conditions essentielles de la LEHE » (variante 1) et celle d'une « procédure sélective » (variante 2). Tandis que la variante 1, pour laquelle le Conseil des hautes écoles a exprimé sa préférence, se fonde sur un examen des aspects essentiels de l'accréditation lors du renouvellement de celle-ci, la variante 2 consiste en un examen de chaque élément qui a été modifié depuis la dernière accréditation.

2.1.2 Adaptation de dispositions de procédure et d'organisation

Dans le cadre du message FRI 2021 à 2024, l'art. 65, al. 2, LEHE a été modifié pour permettre les recours contre les décisions du Conseil suisse d'accréditation auprès du Tribunal administratif fédéral. Cette modification est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2021. Par conséquent, le Conseil des hautes écoles a également dû adapter l'ordonnance d'accréditation LEHE et abroger l'art. 15, al. 5. Dans le même temps, le CSA a soumis à l'approbation du Conseil des hautes écoles quelques modifications des règlements du CSA (ROrg-CSA) et de l'AAQ (ROrg-AAQ) concernant les bases de la gestion et du soutien administratif du CSA ainsi que les compétences de la présidence du CSA. Le Conseil des hautes écoles a adopté en novembre les adaptations de l'ordonnance d'accréditation LEHE, fixé son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022, et approuvé les modifications des règlements proposées par le CSA.

2.2 COVID-19: mesures prises par les hautes écoles

En 2021, la pandémie du coronavirus a continué de perturber le fonctionnement des hautes écoles suisses. Lors de ses séances, le Conseil des hautes écoles a été informé par swissuniversities de l'évolution de la situation et des mesures mises en place dans les hautes écoles. Dans ce contexte particulier, trois enquêtes ont été menées en 2021 concernant l'enseignement, l'organisation des examens, l'accès aux infrastructures et le soutien apporté aux étudiants.

En début d'année, l'enseignement des hautes écoles s'est déroulé majoritairement en ligne. Les échecs aux examens ont pour la plupart de nouveau été comptabilisés depuis le début de l'année. L'accès aux infrastructures a été limité aux membres de la communauté académique. Des exceptions ont parfois été faites pour des étudiants en quarantaine qui ne pouvaient pas participer à un examen ayant lieu en présentiel. La moitié des hautes écoles ont indiqué en début d'année avoir élaboré de nouvelles mesures pour offrir un soutien matériel et financier à la communauté académique. Les trois quarts d'entre elles ont élargi les capacités déjà disponibles pour soutenir la santé mentale des étudiants et/ou ont développé de nouvelles mesures de soutien (coaching, consultations avec des spécialistes, workshops, sessions de sport en ligne, etc.).

En milieu d'année, la situation n'avait presque pas évolué: la majorité des institutions continuaient d'organiser les cours et les examens sous forme virtuelle. L'assouplissement des mesures autorisé par le Conseil fédéral le 14 avril 2021 a néanmoins permis de revenir en partie à un enseignement en présentiel sur le campus. La possibilité d'introduire le certificat COVID dans les hautes écoles en septembre 2021 et l'assouplissement des mesures qui en a découlé ont permis en de nombreux endroits de revenir sans risque à un enseignement en présentiel et d'autoriser l'accès aux infrastructures. Au total, plus de 80 % des hautes écoles suisses ont, au plus tard à partir de novembre, à nouveau organisé un enseignement en présentiel aux niveaux bachelor et master. La plupart des institutions ont maintenu l'obligation de porter le masque à l'intérieur des bâtiments. Une grande partie des hautes écoles a proposé une large offre de cours en ligne aux étudiants sans certificat. Les institutions qui n'ont pas introduit le certificat COVID ont maintenu leurs mesures de protection. La reconnaissance du « EU Digital COVID Certificate » a permis de renforcer la mobilité internationale. Quant aux coûts des tests, la majorité des hautes écoles ont continué à offrir des tests gratuits – par exemple sous forme de pooling – même quand les coûts n'étaient plus pris en charge par la Confédération.

2.3 Positionnement des écoles supérieures

En 2019, en réponse à diverses motions concernant le renforcement des écoles supérieures, le SEFRI a chargé econcept AG de dresser un état des lieux du positionnement des écoles supérieures (ES) du point de vue des acteurs ES, dans le cadre de l'initiative « Formation professionnelle 2030 ». Sur la base de ce travail, le DEFR a lancé début 2021 le projet « Positionnement des écoles supérieures », qui prévoit un examen global du positionnement national et international des ES. En s'appuyant sur l'étude d'econcept, le SEFRI a identifié le besoin d'une analyse plus approfondie des différents champs d'action et des mesures possibles dans une perspective systémique. Le rapport intermédiaire du SEFRI a mis en lumière plusieurs questions fondamentales portant notamment sur les points suivants:

- *Structure des prestataires*: la pertinence des mesures visant à renforcer les écoles supérieures en tant qu'institutions, telles que la reconnaissance institutionnelle, l'accréditation institutionnelle et la protection des dénominations, dépend dans une large mesure de la structure des prestataires. C'est pourquoi il est important de clarifier si la structure actuellement très hétérogène des prestataires doit être fondamentalement remise en question.

- *Offres de la formation professionnelle supérieure*: dans la perspective d'un meilleur positionnement des ES, la question principale qui se pose est de savoir si la distinction entre les examens fédéraux (output) et les filières de formation ES (input et output) doit être accentuée ou si ces deux types d'offres doivent être rapprochés, voire combinés.
- *Financement et répartition des compétences entre la Confédération et les cantons*: des travaux sont encore en cours concernant ces deux champs d'action.

Une fois que ces questions fondamentales auront été clarifiées, des mesures ciblées et coordonnées pourront être prises dans un deuxième temps en vue du positionnement des ES. Le SEFRI va, à partir de 2022, approfondir la discussion sur les questions fondamentales avec les acteurs concernés, notamment les cantons, les organisations du monde du travail et les prestataires de formation, afin de trouver des solutions. Il est donc important de garder à l'esprit les interfaces avec l'ensemble du degré tertiaire. Lors de sa séance de novembre, la Conférence plénière a examiné en détail le rapport intermédiaire et ses conclusions et a discuté de la suite à donner. Lors de sa séance, le Conseil des hautes écoles a pris acte, en l'approuvant, du rapport intermédiaire et a soutenu les conclusions et la suite de la procédure. Par ailleurs, il a souligné l'importance d'associer de manière adéquate swissuniversities et la CSHE à la suite des travaux et des analyses.

2.4 Droit aux contributions de l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID)

L'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) est soutenu par le canton de Genève. Le CSA lui a accordé son accréditation d'institut universitaire en septembre 2020. En octobre 2020, l'IHEID a déposé auprès de la Confédération une demande de reconnaissance du droit aux contributions dans le cadre d'une procédure simplifiée. Après examen, le DEFR/SEFRI est parvenu à la conclusion que l'IHEID remplissait les conditions de reconnaissance du droit aux contributions. En juin 2021, la Conférence plénière a accordé son soutien à l'évaluation positive de la demande à l'intention du Conseil fédéral. Celui-ci a reconnu le droit aux contributions à l'IHEID le 10 décembre 2021.

2.5 Droit aux contributions de la Haute école des sciences appliquées (ZHAW)

La ZHAW est soutenue par le canton de Zurich. Le CSA lui a accordé son accréditation d'institution en tant que haute école spécialisée en décembre 2020. En janvier 2021, la ZHAW a déposé auprès du Conseil fédéral une demande de reconnaissance du droit aux contributions. Après examen, le DEFR/SEFRI est parvenu à la conclusion que la ZHAW remplissait les conditions de reconnaissance du droit aux contributions. En juin 2021, la Conférence plénière a accordé son soutien à l'évaluation positive de la demande à l'intention du Conseil fédéral. Celui-ci a reconnu le droit aux contributions à la ZHAW le 25 août 2021.

2.6 Droit aux contributions de la Haute école spécialisée de la Suisse italienne (SUPSI)

La SUPSI est soutenue par le canton du Tessin. Le CSA lui a accordé son accréditation d'institution en tant que haute école spécialisée en mars 2021. En avril 2021, la SUPSI a déposé auprès du Conseil fédéral une demande de reconnaissance du droit aux contributions dans le cadre d'une procédure simplifiée. Après examen, le DEFR/SEFRI est parvenu à la conclusion que la SUPSI remplissait les conditions de reconnaissance du droit aux contributions. Lors de sa séance de novembre 2021, la Conférence plénière a accordé son soutien à l'évaluation positive de la demande à l'intention du Conseil fédéral. Celui-ci a reconnu le droit aux contributions à la SUPSI le 26 janvier 2022.

2.7 Droit aux contributions de l'Université de Lausanne (UNIL)

L'UNIL est soutenue par le canton de Vaud. Le CSA lui a accordé son accréditation d'institution en tant qu'université en juin 2021. En juillet 2021, l'UNIL a déposé auprès du Conseil fédéral une demande de reconnaissance du droit aux contributions dans le cadre d'une procédure simplifiée. Après examen, le DEFR/SEFRI est parvenu à la conclusion que l'UNIL remplissait les conditions de reconnaissance du droit aux contributions. Lors de sa séance de novembre 2021, la Conférence plénière a accordé son soutien à l'évaluation positive de la demande à l'intention du Conseil fédéral. Celui-ci a reconnu le droit aux contributions à l'UNIL le 26 janvier 2022.

2.8 Financement actuel des hautes écoles

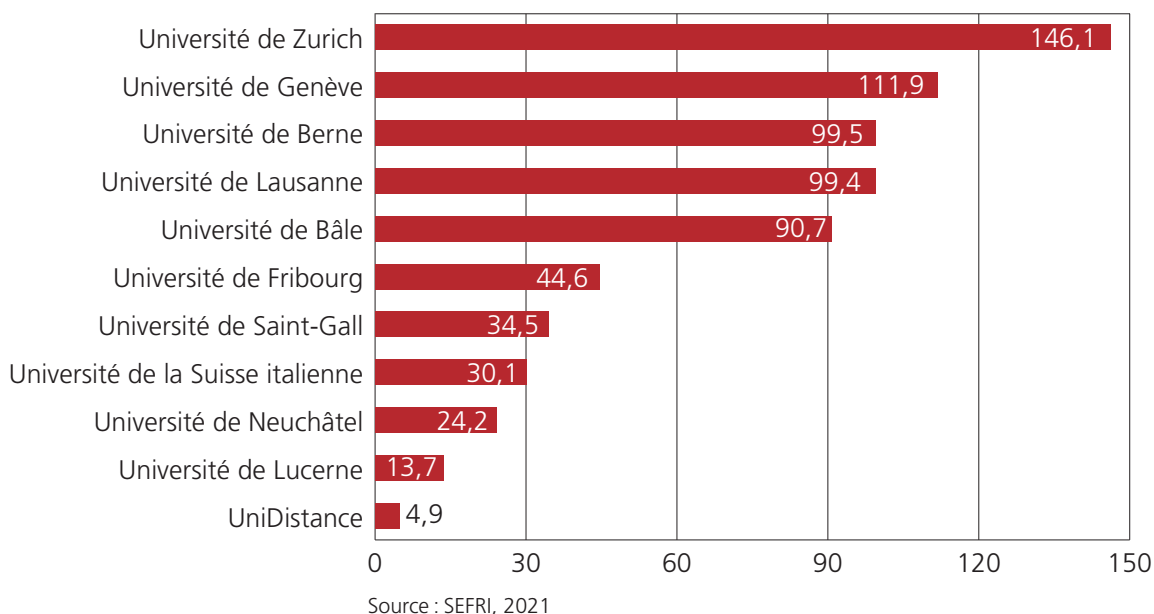
Le présent chapitre offre un bref aperçu des contributions de base, des contributions d'investissements et participations aux frais locatifs et des contributions liées à des projets allouées pendant l'année sous revue conformément à la LEHE.

2.8.1 Contributions de base en 2021

Les contributions fédérales de base aux HEU cantonales (HEU) et aux HES sont allouées conformément aux éléments de répartition fixés selon les spécificités du type de haute école (cf. art. 7 ss, O-LEHE).

Le montant d'environ 699,6 millions de francs alloué en 2021 aux HEU cantonales au titre de contributions de base a dès lors été réparti de la manière suivante :

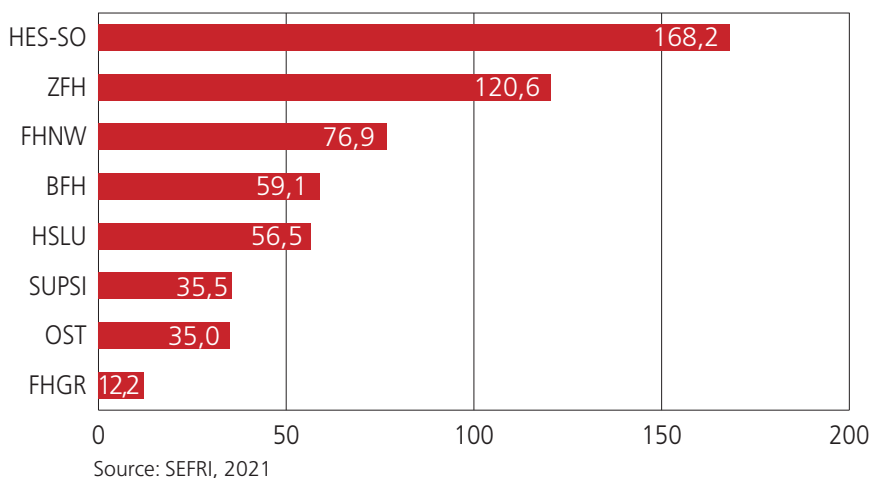
Contributions de base aux HEU cantonales 2021 (en millions de francs)



Pour la première fois, la fondation pour la Formation universitaire à distance Suisse s'est vue allouer des contributions selon le modèle de répartition prévu par la LEHE. En 2021, la Confédération a en outre octroyé des contributions fixes d'un montant de 18 millions de francs à une autre institution universitaire du domaine des hautes écoles, l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID).

Les contributions de base versées en 2021 aux HES ont atteint 564,1 millions de francs au total, réparties comme illustré ci-dessous :

Contributions de base aux HES 2021 (en millions de francs)



2.8.2 Contributions d'investissements et participations aux frais locatifs en 2021

Selon l'art. 31 O-LEHE, le SEFRI soumet les affaires suivantes à l'avis du Conseil des hautes écoles :

- les projets de construction d'un montant total égal ou supérieur à 10 millions de francs, au moment de l'avant-projet ; ces projets sont soumis à l'avis du Bureau des constructions des hautes écoles ;
- les projets qui peuvent soulever des problèmes de coordination à l'échelle nationale ou régionale.

Au cours de l'année sous revue, le Bureau des constructions universitaires (BCHE) a préparé six recommandations à l'intention du Conseil des hautes écoles, qui ont toutes été suivies par celui-ci et transmises au SEFRI. Elles concernaient les dossiers suivants :

- HES-SO Fribourg, nouveau bâtiment Smart Living Building à Fribourg ;
- HES-SO Valais, nouveau bâtiment Pôle Santé à Sion ;
- Haute école spécialisée zurichoise ZFH (Haute école des sciences appliquées de Zurich ZHAW), Campus T, 1re étape, Winterthour ;
- HES-SO Genève, nouveau bâtiment Haute École de Musique (HEM) à Genève ;
- HES-SO Genève, agrandissement de la Haute École de Santé (HEdS) à Champel ;
- Haute école spécialisée bernoise BFH, départements Gestion, Santé et Travail social, Haute école des arts de Berne (HEAB), filière des arts performatifs (Musique, Théâtre/Arts de la scène et Opéra), et domaine Rectorat et Services, Berne.

2.8.3 Contributions liées à des projets

À la demande de diverses directions de projet, le Conseil des hautes écoles a décidé en mai 2021 de prolonger jusqu'au 31 décembre 2021 le délai d'emploi des contributions liées à des projets 2017-2020 concernant le Programme spécial en médecine humaine (PSMH). En effet, certains fonds alloués par la Confédération n'avaient pas été utilisés à fin 2020 en raison de retards engendrés par la crise du coronavirus. Lors de sa séance de novembre, le Conseil des hautes écoles a pris connaissance du rapport de controlling du SEFRI concernant les projets relatifs à la période FRI 2017 à 2020. Il a de plus approuvé la tranche annuelle 2022 des contributions liées à des projets de la période 2021-2024

2.9 En bref

État des procédures d'accréditation

Le CSA a informé le Conseil des hautes écoles de l'état des procédures d'accréditation lors de chacune de ses séances.

Au 31 décembre 2021, 29 établissements d'enseignement supérieur étaient accrédités en tant qu'institutions: Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), fondation pour la Formation universitaire à distance Suisse, Haute école pédagogique de Saint-Gall, Haute école de Lucerne (Haute école spécialisée de Suisse centrale), Université de Zurich, Haute école pédagogique des Grisons, Haute école spécialisée du nord-ouest de la Suisse (FHNW), Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID), Haute école des sciences appliquées de Zurich, Franklin University Switzerland (TI), Haute école des arts de Zurich, Haute école spécialisée de la Suisse italienne (SUPSI), Haute école pédagogique du Valais, Haute École Pédagogique des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel, Haute école pédagogique de Zurich, Haute école pédagogique de Schaffhouse, Université de Lucerne, Swiss Business School (ZH), Haute école pédagogique de Zoug, Haute école pédagogique de Thurgovie, Haute école d'économie de Zurich, Haute école spécialisée bernoise (BFH), Haute école pédagogique de Lucerne, Haute école pédagogique du canton de Vaud, Haute école pédagogique de Schwyz, Université de Lausanne, ETH Zurich, Université de Neuchâtel et Université de Berne.

Hormis les accréditations obligatoires de programmes dans le domaine de la médecine et de la psychologie, aucune demande n'a été déposée en 2021 pour l'accréditation facultative de programmes.

Programmes-cadres de l'UE dans les domaines de la formation et de la recherche

À chaque séance, le président de la CSHE a tenu les cantons informés de la situation. La Suisse est actuellement considérée comme un pays tiers non associé au programme-cadre de recherche et d'innovation de l'UE Horizon Europe, aux programmes et aux initiatives qui y sont liés ainsi qu'à Erasmus+. Dans ce contexte, l'objectif du Conseil fédéral demeure l'ouverture de négociations dans les meilleurs délais en vue de l'association à Horizon Europe et à Erasmus+. D'ici à l'association à Horizon Europe, le Conseil fédéral a décidé des mesures transitoires qu'il a soumises au Parlement lors de la session d'hiver 2021 et qu'il a accompagnées d'une demande de complément au budget 2022 destiné à les financer. Par ailleurs, le DEFR a été chargé d'examiner, en collaboration avec le Département fédéral des finances (DFF), si d'éventuelles mesures complémentaires ou de remplacement étaient nécessaires pour renforcer durablement le pôle suisse de recherche et d'innovation. En ce qui concerne Erasmus+, des mesures nationales (compatibles) existent pour encourager la mobilité et la coopération en matière de formation (solution suisse). La poursuite de cette solution suisse est également garantie à partir de 2021, et ce tant que l'objectif d'association à Erasmus+ 2021-2027 n'est pas atteint.

Séance « extra muros » de la Conférence spécialisée

La traditionnelle séance « extra muros » de la Conférence spécialisée a dû être annulée en raison de la situation épidémiologique. Elle a été repoussée à juin 2022 et se déroulera à Saint-Gall.

2.10 Affaires statutaires

Programmes de travail 2022

La Conférence plénière et le Conseil des hautes écoles ont approuvé en novembre 2021 leur programme de travail pour l'année 2022. Parallèlement au traitement d'affaires statutaires, les travaux qui attendent la Conférence plénière en 2022 sont entre autres les suivants: poursuite du projet EKOH, recueil des résultats du relevé de données 2020 y relatifs et définition de la suite à donner au projet, étude de bases importantes pour le financement de la période 2025 à 2028, et discussion avec le Conseil des hautes écoles des résultats de l'évaluation visée à l'art. 69 LEHE. Il s'agira aussi pour la Conférence plénière de mener des discussions majeures et de prendre des décisions importantes relatives à la coordination de la politique des hautes écoles à l'échelle nationale (priorités et mesures) en vue du message FRI 2025 à 2028, d'analyser les pratiques et les conditions d'admission aux hautes écoles spécialisées dans le domaine de la santé et de définir la suite à donner à ce dossier, et de débattre des résultats des travaux concernant l'appellation « universitaire » des hôpitaux et des recommandations émises à ce sujet. 2022 sera également l'année de l'élection du Conseil suisse d'accréditation pour la nouvelle période 2023 à 2026.

Budgets – comptes – rapports annuels

Le Conseil des hautes écoles a adopté en février les budgets 2022 de swissuniversities, du CSA et de l'AAQ pour l'accomplissement des tâches prévues par la LEHE. Par rapport à l'année précédente, la contribution financière sollicitée par swissuniversities est inférieure de 1,05 %. Dans le même temps, le Conseil des hautes écoles a approuvé la contribution financière des cantons pour la procédure de sélection aux études de médecine, qui sera prise en charge par ces derniers au prorata du nombre de leurs étudiants participant au test d'aptitudes aux études de médecine. Le budget 2022 de l'AAQ, qui a été adopté par le Conseil des hautes écoles lors de sa séance de mai, s'accroît de 2,4 % par rapport à l'année précédente. Le budget 2022 du CSA, qui avait dû être revu, a été adopté par le Conseil des hautes écoles en avril 2021. Comparé à celui de 2021, il présente une augmentation de 9,92 %. Le budget 2023 doit revenir au niveau de dépenses du budget 2021. La Conférence plénière a adopté le budget 2023 de la CSHE en novembre 2021.

En juillet 2021, la Conférence plénière a approuvé les comptes annuels et le rapport annuel 2020 de la CSHE, y compris le remboursement des excédents à la Confédération et aux cantons. En juin 2021, le Conseil des hautes écoles a approuvé les comptes annuels de swissuniversities, du CSA et de l'AAQ pour l'accomplissement des tâches prévues par la LEHE pour l'année 2020. Les fonds non utilisés résultant des comptes annuels de swissuniversities ont été remboursés pour moitié à la Confédération et pour moitié aux cantons, conformément à leur obligation de financement.

Élections

Suite au départ de Laura Perret de l'USS en novembre 2020, le Conseil des hautes écoles a élu lors de sa séance de février Nicole Cornu, représentante de l'USS, nouvelle membre du comité permanent du monde du travail jusqu'à la fin de la période administrative en cours (31 décembre 2022).

Lors de sa séance de mai, le Conseil des hautes écoles a pris connaissance du départ au 31 juillet 2021 de Luciana Vaccaro, rectrice de la HES-SO, du comité permanent pour la médecine universitaire. Il a élu à sa place le professeur Franco Gervasoni, directeur de la SUPSI, pour un mandat s'étendant du 1^{er} août 2021 à la fin de la période administrative en cours (31 décembre 2023).

Lors de sa séance de mai, le Conseil des hautes écoles a élu en qualité de représentant de la CSHE dans l'organe de décision « Médecine hautement spécialisée » (organe de décision MHS) le professeur Christian Leumann pour un mandat s'étendant du 1^{er} août 2021 au 31 décembre 2024. Le professeur Leumann succède à l'ancienne représentante de la CSHE, la professeure Nouria Hernandez, qui a quitté ses fonctions fin juillet.

Sur la base de la proposition émise par la Conférence des cantons concordataires du Concordat sur les hautes écoles, la Conférence plénière a élu, lors de sa séance de novembre, la conseillère d'État Cesla Amarelle (VD) à la fonction de vice-présidente de la CSHE pour un mandat supplémentaire de deux ans, soit jusqu'à fin 2023.

Lors de sa séance de novembre, le Conseil des hautes écoles a élu Francesco Bee, co-président de l'Union des Étudiant-e-s de Suisse, nouveau membre du CSA jusqu'à la fin de la période administrative en cours (31 décembre 2022). Francesco Bee succède à Anna Diehl, qui a quitté ses fonctions fin juin 2021.

Suite au départ à la retraite de Bruno Weber-Gobet, représentant de Travail.Suisse, le Conseil des hautes écoles a élu lors de sa séance de novembre Gabriel Fischer, responsable de la politique de formation à Travail.Suisse, en qualité de nouveau membre du comité permanent des organisations du monde du travail jusqu'à la fin de la période administrative en cours (31 décembre 2022).

Lors de sa séance de novembre, le Conseil des hautes écoles a également élu quatre nouveaux membres du Bureau des constructions des hautes écoles jusqu'à la fin de la période administrative en cours (2019 à 2022): Andrea Hofmann (Université de Saint-Gall), Ragnar Scherrer (Haute école spécialisée de Suisse orientale OST), Gion Darms (Haute école pédagogique des Grisons) et Stephan Lanter (Université de Berne).

Suite au départ d'Ariane Baechler fin 2021, le Conseil des hautes écoles a élu Sandrine Verest-Junod, directrice des affaires fédérales et universitaires de la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) du canton de Vaud, pour le représenter à la Commission des professions médicales (MEBEKO) jusqu'à la fin de la période administrative en cours (31 décembre 2023).

3 Finances CSHE

3.1 Comptes annuels 2021

Dépenses CSHE	Budget 2021 (CHF)	Compte 2021 (CHF)
Projets	50 000.00	51 294.45
Séances CSHE	26 000.00	12 770.70
Bureau des constructions des hautes écoles	65 000.00	36 377.05
Comités*	0.00	52.50
Groupes de travail	2 000.00	0.00
Conférence spécialisée	4 000.00	1 753.95
Dépenses pour prestations de tiers	8 500.00	4 801.60
Versements caisse de pension	1 200.00	800.00
Autres charges d'exploitation	0.00	633.17
Total	157 200.00	108 483.40

* Le secrétariat de la CSHE assure le soutien administratif des comités. Les coûts qui y sont liés sont pris en charge par la Confédération en vertu de l'art. 25, al. 4, ROrg-CSHE.

3.2 Compte de résultat 2021

Dépenses	CHF	Recettes	CHF
Dépenses totales CSHE	108 483.42	Participation Confédération	78 600.00
		Participation cantons	78 600.00
		Prélèvement sur provisions	0.00
Remboursement Confédération	24 358.29		
Remboursement cantons	24 358.29		
Total	157 200.00		157 200.00

3.3 Bilan CSHE au 31 décembre 2021

Actif	CHF	Passif	CHF
Postfinance CSHE	56 237.14	Dette envers la Confédération	24 358.30
Actifs transitoires	0.00	Dette envers les cantons	24 358.29
		Compte de régularisation passif	7 520.55
		Provisions pour projets en cours	0.00
Total actif	56 237.14	Total passif	56 237.14

3.4 Budget 2022

	Budget 2022 (en francs)	Budget 2021 (en francs)	Rechnung 2021 (en francs)
Projets	50 000.00	50 000.00	51 294.45
Séances CSHE	26 000.00	26 000.00	12 770.70
Bureau des constructions des hautes écoles	65 500.00	65 500.00	36 377.05
Comités*	0.00	0.00	52.50
Groupes de travail	2 000.00	2 000.00	0
Conférence spécialisée	4 000.00	4 000.00	1 753.95
Dépenses pour prestations de tiers	8 500.00	8 500.00	4 801.60
Versements caisse de pension	1 200.00	1 200.00	800.00
Autres charges d'exploitation	0.00	0.00	633.17
Total	157 200	157 200	108 483.42

* Le secrétariat de la CSHE assure le soutien administratif des comités. Les coûts qui y sont liés sont pris en charge par la Confédération en vertu de l'art. 25, al. 4, ROrg-CSHE.

4 Conférence suisse des hautes écoles

Les données suivantes sont arrêtées au 31 décembre 2021. Le site de la CSHE (www.cshe.ch) est régulièrement actualisé et rend compte des changements intervenant en la matière.

4.1 Composition

4.1.1 Présidence

Guy Parmelin, président de la Confédération, président
Cesla Amarelle, conseillère d'État VD, vice-présidente
Stefan Kölliker, conseiller d'État SG, vice-président

Séances : 04.02 (séance Skype), 29.04 (séance Skype), 25.10

4.1.2 Conférence plénière

Cesla Amarelle, conseillère d'État VD, vice-présidente
Remo Ankli, conseiller d'État SO
Manuele Bertoli, conseiller d'État TI
Martial Courtet, président du Gouvernement JU
Conradin Cramer, conseiller d'État BS
Christophe Darbellay, président du Conseil d'État VS
Anne Emery-Torracinta, présidente du Conseil d'État GE
Crystel Graf, conseillère d'État NE (depuis mai)
Monica Gschwind, conseillère d'État BL
Christine Häsler, conseillère d'État BE
Markus Heer, conseiller d'État GL (depuis mai)
Alex Hürzeler, conseiller d'État AG
Roland Inauen, conseiller d'État AI
Beat Jörg, conseiller d'État UR
Monika Knill, conseillère d'État TG
Stefan Kölliker, conseiller d'État SG, vice-président
Monika Maire-Hefti, présidente du Conseil d'État NE (jusqu'en mai)
Benjamin Mühlemann, conseiller d'État GL (jusqu'en mai)
Guy Parmelin, président de la Confédération, président
Jon Domenic Parolini, conseiller d'État GR
Christian Schäli, conseiller d'État OW
Stephan Schleiss, conseiller d'État ZG
Res Schmid, conseiller d'État NW
Marcel Schwerzmann, conseiller d'État LU
Jean-Pierre Siggen, conseiller d'État FR
Michael Stähli, conseiller d'État SZ
Silvia Steiner, présidente du Conseil d'État ZH
Patrick Strasser, conseiller d'État SH
Alfred Stricker, conseiller d'État AR

Hôte

Dominique Hasler, ministre FL

Séances: 03.06 (vote par voie de correspondance), 25.11.

4.1.3 Conseil des hautes écoles

Cesla Amarelle, conseillère d'État VD, vice-présidente

Manuele Bertoli, conseiller d'État TI

Conradin Cramer, conseiller d'État BS

Christophe Darbellay, président du Conseil d'État VS

Anne Emery-Torracinta, présidente du Conseil d'État GE

Crystel Graf, conseillère d'État NE (depuis mai)

Christine Häsler, conseillère d'État BE

Alex Hürzeler, conseiller d'État AG

Stefan Kölliker, conseiller d'État SG, vice-président

Monika Maire-Hefti, présidente du Conseil d'État NE (jusqu'en mai)

Guy Parmelin, président de la Confédération, président

Jon Domenic Parolini, conseiller d'État GR

Marcel Schwerzmann, conseiller d'État LU

Jean-Pierre Siggen, conseiller d'État FR

Michael Stähli, conseiller d'État

Silvia Steiner, présidente du Conseil d'État ZH

Hôte permanent sans droit de vote

Monica Gschwind, conseillère d'État BL

Séances: 25.02. (séance Skype), 27.4 (vote par voie de correspondance),

20.05. (séance Skype), 24.06. (vote par voie de correspondance), 25.11

4.1.4 Autres participants à la Conférence plénière et au Conseil des hautes écoles

Participants avec voix consultative (classement selon la LEHE):

Martina Hirayama, secrétaire d'État, SEFRI

Susanne Hardmeier, secrétaire générale de la CDIP

Michael O. Hengartner, président du Conseil des EPF

Yves Flückiger, président de swissuniversities

Crispino Bergamaschi, vice-président de swissuniversities (jusqu'en juillet)

Luciana Vaccaro, vice-présidente de swissuniversities (depuis août)

Matthias Egger, président du Conseil de la recherche du FNS

André Kudelski, président d'Innosuisse

Sabine Süssstrunk, présidente du CSS (depuis janvier)

Nino Wilkins, UNES, représentant des étudiants (jusqu'en février)

Elischa Link, UNES, représentant des étudiants (depuis mars)

Isabel Bolliger, actionuni, représentante du corps intermédiaire (jusqu'en janvier)

Martina Von Arx, représentante du corps intermédiaire (depuis février)

Stephan Morgenthaler, représentant du corps professoral

Christine Davatz-Höchner, usam, organisation des employeurs

Rudolf Minsch, economiesuisse, organisation des employeurs

Regula Bühlmann, USS, organisation des employés, ad interim (jusqu'en janvier)
Nicole Cornu, USS (depuis février)
Bruno Weber-Gobet, Travail.Suisse, organisation des employés

4.2 Autres organes de la Conférence suisse des hautes écoles

4.2.1 Comité permanent du monde du travail

Rudolf Minsch, représentant d'économiesuisse, président
Nicole Cornu, représentante de l'USS (depuis le 25.02.)
Christine Davatz-Höchner, représentante de l'usam
Bruno Weber-Gobet, représentant de Travail.Suisse

Hôtes

Nino Wilkins, UNES, représentant des étudiants (jusqu'en février)
Elischa Link, UNES, représentant des étudiants (depuis mars)

Soutien administratif:

Christina Baumann, division Hautes écoles, SEFRI

Séances: 12.02., 12.05., 17.11. (séances Skype)

4.2.2 Comité permanent pour la médecine universitaire

Silvia Steiner, présidente du Conseil d'État ZH
Cesla Amarelle, conseillère d'État VD
Manuele Bertoli, conseiller d'État
Henri Bounameaux, président de l'ASSM
Lukas Engelberger, chef du département de la santé publique BS, président de la CDS, conseiller d'État BS
Yves Flückiger, recteur de l'Université de Genève, président de swissuniversities
Luciana Vaccaro, rectrice de la HES-SO (jusqu'en juillet)
Franco Gervasoni, swissuniversities (à partir d'août)
Bernadette Häfliger Berger, OFSP
Stefan Kölliker, conseiller d'État SG
Christian Leumann, recteur de l'Université de Berne, swissuniversities
Jean-Pierre Siggen, conseiller d'État FR

Soutien administratif:

Sonja Henrich-Barrat, division Hautes écoles, SEFRI
Daniela Stalder-Daasch, SEFRI

Séance: 16.09.

4.2.3 Bureau des constructions des hautes écoles

Werner Vetter, président
Nicolas Christ, Bau- und Verkehrsdepartement BS (FHNW)
Marc-Henri Collomb, Accademia di architettura di Mendrisio TI (USI)
Gion Darms, Hochbauamt GR (FHGR à partir du 25.11.2021, anciennement FHO)
Jean-Michel Deicher, Service des bâtiments NE (UNINE)
Hugo Fuhrer, Office des immeubles et des constructions BE (UNIBE jusqu'au 24.11.2021)

Markus Hartmann, Dienststelle Immobilien LU (UNILU)
Andrea Hofmann, Université de Saint-Gall (UNISG à partir du 25.11.2021)
Domenico Iacobucci, Finances et logistique (SUPSI)
Beat Keller, Office des immeubles et des constructions BE (BFH)
Adrian Kramp, chargé de cours à la HES Fribourg (HES-SO)
Lorenz Kreienbühl, Bildungsdirektion ZH (UZH)
Markus Kreienbühl, Stab Strategische Immobilienplanung de l'Université de Bâle (UNIBAS)
Melaine-Noé Laesslé, Direction générale de l'enseignement supérieur VD (UNIL)
Paul Lagast, service des bâtiments FR (UNIFR)
Stephan Lanter, Office des immeubles et des constructions BE (UNIBE à partir du 25.11.2021)
Leander Meyer, Immobilienmanagement (HSLU)
Maria Mohl, État-major Immobilier, Conseil des EPF (EPF)
Marta Perucchi, Direction de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) GE (UNIGE)
Ragnar Scherrer, Hochbauamt SG (OST à partir du 25.11.2021, anciennement UNISG)
Patrick Wetter, Hochbauamt ZH (ZFH)

Membre et soutien administratif:

Urs Zemp, chef de l'unité Constructions Hautes écoles, SEFRI

Séances: 26.01., 20.04. (séances Skype)

Experts:

Massimo Cattaneo, architecte diplômé EPF/SIA, Balerna
Alain Fianza, architecte diplômé EPFL/SIA, Tours, France
Maria Mohl, architecte diplômée EPF, État-major Immobilier, Conseil des EPF
Rudolf Trachsel, architecte diplômé EPF/SIA CPG, Bob Gysin + Partner AG, Zurich
Werner Vetter, architecte diplômé EPF/SIA, Plamedia, Muttenz
Markus Weibel, architecte diplômé EPF/SIA, Uerikon
Maria Zurbuchen, architecte diplômée EPF/SIA, M + B Zurbuchen-Henz Sàrl, Lausanne

4.2.4 Conférence spécialisée

Cantons

Rolf Bereuter, Amt für Hochschulen SG
Kuno Blum, Amt für Mittel- und Hochschulen SZ
Ariane Bürgin, Bereich Hochschulen BS
Raffaella Castagnola-Rossini, Divisione della cultura e degli studi universitari TI
Thierry Clément, Service des formations postobligatoires et de l'orientation NE
Prof. Dr. Dorothea Christ, Hochschulamt ZH
Olivier Dinichert, Abteilung Hochschulen und Sport AG
Floriane Gasser, Service des affaires universitaires FR (depuis janvier)
Gion Lechmann, Amt für höhere Bildung GR
Chantal Ostorero, Direction générale de l'enseignement supérieur VD
Karin Pauleweit, Dienststelle Hochschulbildung und Kultur LU
Yves Rey, Service des hautes écoles VS
Daniel Schönmann, Office de l'enseignement supérieur BE
Ivana Vrbica, Unité de l'enseignement supérieur GE

CDIP

Andrea Kronenberg, domaine Coordination des hautes écoles, SG CDIP

Confédération

Silvia Studinger, division Hautes écoles, SEFRI (direction)

Marco Scruzzi, division Hautes écoles, SEFRI

Isabella Brunelli, division Hautes écoles, SEFRI (procès-verbal)

Hôtes permanents

Doris Fellenstein Wirth, Bildungs-, Kultur- und Sportdirektion BL (jusqu'en avril)

Thomas Lenzhofer, Bildungs-, Kultur- und Sportdirektion BL (depuis avril)

Christoph Grolimund, AAQ

Michael Käppeli, Conseil des EPF

Verena Weber, SG DEFR

Martina Weiss, SG swissuniversities

Avant les séances de la Conférence plénière, les chefs de service de tous les cantons concordataires sont invités à participer à la Conférence spécialisée (« Conférence spécialisée élargie »). La liste des membres peut être consultée sur le site www.shk.ch.

Séances : 21.01 (séance Skype), 25.03 (élargie, séance Skype), 25.06 (séance Skype), 17.09. (élargie)

4.2.5 Secrétariat CSHE

Silvia Studinger, division Hautes écoles, SEFRI

Marco Scruzzi, division Hautes écoles, SEFRI

Estelle Ducry, division Hautes écoles, SEFRI

4.3 Représentations de la CSHE dans d'autres organes

- MEBEKO (Commission des professions médicales) : Ariane Baechler, directrice générale adjointe de la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) VD (élue par le Conseil des hautes écoles le 26.11.2020 ; mandat jusqu'en 2023)
- CIMHS (organe décisionnel de la convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée) : Nouria Hernandez, rectrice de l'Université de Lausanne jusqu'en juillet 2021
Christian Leumann, recteur de l'Université de Berne (élu par le Conseil des hautes écoles le 20.05.2021 ; d'août 2021 au 31 décembre 2024)
- Plate-forme « Avenir de la formation médicale » de l'OFSP : Sonja Henrich-Barrat, collaboratrice scientifique, division Hautes écoles, SEFRI

Annexe

Contributions liées à des projets 2021-2024

Liste des programmes et tableau synoptique de leur financement (en francs)

	Programmes et fonds	2021 selon budget	2022 conformé- ment au plan financier	2023 conformé- ment au plan financier	2024 conformé- ment au plan financier	Total 2021-2024
P-1	Promotion de la mobilité des doctorants et développement du 3 ^e cycle	5 357 143	6 057 143	5 357 143	3 228 571	20 000 000
P-3	Projet de coopération de réforme des études, (CuCu2021, faculté Vetsuisse – modules de formation pratique de qualité assurée	190 000	170 000	165 000	165 000	690 000
P-4	Swiss Learning Health System (SLHS)	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	4 800 000
P-5 A	Open Science (phase A – 2021–2024)	3 175 000	3 475 000	2 805 000	2 345 000	11 800 000
P-5 B	Open Science (phase B – 2021–2024)	7 747 487	5 080 987	7 900 247	11 526 179	32 254 900
P-6	SUDAC 2 – swissuniversities development and cooperation network	700 000	700 000	400 000	200 000	2 000 000
P-7	Diversité, inclusion et égalité des chances dans le développement des hautes écoles	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	5 000 000
P-8	Renforcement des compétences numériques dans l'enseignement	5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000	20 000 000
P-9	Didactique des disciplines : consolidation des réseaux et développement des parcours professionnels	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	5 000 000
P-10	Poursuite et développement d'un réseau national pour la promotion des études MINT – formation et formation continue des enseignants à travers tous les types de hautes écoles	1 037 750	997 250	967 250	997 750	4 000 000
P-11	Programmes-pilotes visant à renforcer le double profil de compétences de la relève des HES et des HEP	1 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	10 000 000
P-12	Centre suisse Islam et société	518 620	558 520	457 860	465 000	2 000 000
P-13	AGE-INT – Expertise internationale de la Suisse pour les solutions innovantes pour une société vieillissante	857 500	857 500	857 500	857 500	3 430 000
P-15	Le développement durable dans les hautes écoles suisses projets des étudiants (U Change)	288 000	581 000	759 000	872 000	2 500 000
	Moyens prévus Initiative sur les soins infirmiers		2 000 000	3 000 000	4 000 000	9 000 000
	Total	29 571 500	32 177 400	34 369 000	36 357 000	132 474 900

Liste des abréviations

AAAQ	Agence suisse d'accréditation et d'assurance de la qualité
AMS	Test d'aptitudes pour les études de médecine en Suisse
ASSM	Académie Suisse des Sciences Médicales
CSA	Conseil suisse d'accréditation
BCHE	Bureau des constructions des hautes écoles
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
ChF	Chancellerie fédérale
CIMHS	Organe décisionnel de la convention intercantonale relative à la médecine hautement spécialisée
CSHE	Conférence suisse des hautes écoles
CSS	Conseil suisse de la science
CTD	Centre pour le développement de tests et le diagnostic de l'Université de Fribourg
DEFR	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
EKOH	Projet de relevé des coûts pour la formation et la recherche en médecine humaine
FRI	Formation, recherche et innovation
CDS	Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
LPSan	Loi fédérale sur les professions de la santé
HEP	Haute école pédagogique
HES	Haute école spécialisée
HEU	Haute école universitaire
MEBEKO	Commission des professions médicales
MINT	Mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique
OFJ	Office fédéral de la justice
OFS	Office fédéral de la statistique
OFSP	Office fédéral de la santé publique
O-LEHE	Ordonnance du 23 novembre 2016 relative à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (RS 414.201)
PiBS	Filière d'études bachelor intégrant une partie pratique
SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
swissuniversities	Conférence des recteurs des hautes écoles suisses
TIC	Technologies de l'information et de la communication
usam	Union suisse des arts et métiers
USS	Union syndicale suisse
Vetsuisse	Faculté de médecine vétérinaire

Contact

Conférence suisse des hautes écoles (CSHE)

Einsteinstrasse 2, CH-3003 Berne

Téléphone: +41 58 462 96 96, shk-cshe@sbfi.admin.ch